



## Droit du père sur les enfants

-----  
Par Alex25

Bonjour,

Je suis maman solo de 2 enfants et je me questionne beaucoup .

En effet le père des 2 enfants les a bien reconnus mais je n'ai jamais eu de nouvelle de sa part ...je n'ai jamais demandé de pension alimentaire car je pouvais y subvenir seule .

Par contre ayant ouvert des comptes bancaires à chacun de mes enfants , le "père" peut il en avoir accès et venir y puiser éventuellement car les ayant reconnus ?

J'ai également une assurance vie , va t'il en bénéficier si il m'arrive un problème ?

Nous ne sommes pas mariés , ni pacsés il y a juste un livret de famille.

Merci d'éclaircir mes doutes

-----  
Par kang74

Bonjour

Oui, vu qu'il a reconnu les enfants , il a actuellement les mêmes droits et devoirs que vous .

Vu que vous n'êtes pas passée devant le JAF pour officialiser le fait que vous avez la résidence des enfants à votre charge, il peut aussi un jour venir chercher les enfants à l'école ( même droits que vous) et les emmener vivre ailleurs, légalement .

Donc oui, comme vous, il a aussi les mêmes droits de gestion de l'argent qui leur appartient sur leurs comptes ( et même si vous les alimentez)

Peut être serait il temps de faire le point avec un avocat pour établir officiellement la résidence des enfants, car à un moment vous allez avoir besoin de son accord pour certaines décisions ( médicales, scolaires, voyage etc)